



Deutsche Version

# Arsia Infos

Nr. 238  
Février  
2025



## MENSUEL DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE SANTÉ ET D'IDENTIFICATION ANIMALES

### EDITO

Depuis 2024, la FCO-3 entraîne une augmentation de la morbidité et la mortalité dans nos cheptels bovins et ovins. L'émergence de la FCO-8 et de la MHE en France augmente considérablement le risque de leur introduction sur notre territoire. Nos troupeaux étant complètement naïfs vis-à-vis de la MHE et en partie face à la FCO-3 et FCO-8, il était donc crucial de lancer une campagne de vaccination. Selon les vaccins, elle diminue ou empêche la virémie, l'apparition de symptômes et la mortalité. L'objectif n'est donc pas l'éradication des maladies mais bien de protéger l'animal et de prévenir les pertes économiques. Le risque que ces maladies

deviennent endémiques n'en reste pas moins et hélas fort probable ...

Cette édition vous rappelle en page 2 quelques points importants et les liens et contacts d'intérêt. Ne manquez pas de revoir également les 3 webinaires qui ont été suivis par près de 1300 éleveurs et vétérinaires. Disponibles sur notre site internet, ils sont riches en informations et répondent clairement aux nombreuses questions que vous vous posez toutes et tous, face à ce grand défi qu'est de protéger nos bovins et nos ovins contre ces 3 maladies, déjà présente ou à nos portes... Il s'agit d'être solidaires!

Ne manquez pas non plus de participer aux Rendez-vous de l'ARSIA, programmés en février et

mars (voir ci-dessous). Temps d'échanges conviviaux entre les éleveurs et les représentants de notre association, ils seront consacrés cette année à la traçabilité de nos bovins, toujours plus performante, dans l'intérêt de la bonne santé de nos cheptels.

Enfin, nous relançons un appel à toute éleveuse et éleveur qui aimerait s'investir, quelque peu et avec nous, dans un soutien dynamique au secteur de l'élevage. Nous vous invitons à ce titre à rejoindre l'ARSIA comme déléguée ou délégué. Des places sont à pourvoir, dans tous les secteurs et toutes les Provinces (voir page 2). Bienvenue.

Bonne lecture,  
L'ARSIA



# TRACABILITÉ DU BÉTAIL & IBR

Pas de suivi en temps réel

adieu le statut officiel!

Plein feu sur l'application

# BEEF-MOVE



## DATES

**LUNDI 24 FÉVRIER À 20H**

**CINEY**  
Locaux de l'ARSIA

En présentiel ou en visioconférence.  
Inscription sur [arsia.be](http://arsia.be).

**MARDI 4 MARS À 20H**

**FROIDCHAPELLE**  
Salle des fêtes

Avec la collaboration de l'AREDB de la Botte du Hainaut et le soutien de la Wartoise et encadré par Hainaut Développement.  
L'inscription est gratuite, mais obligatoire au 065 342623 ou par email : [hd.agriculture@hainaut.be](mailto:hd.agriculture@hainaut.be) avant le 27/02/2025. La soirée se clôturera par un verre de l'amitié (buffet sandwiches).

**JEUDI 6 MARS À 20H**

**VIRTON**  
Centre sportif et culturel

Avec la collaboration du Comice de Virton.

**JEUDI 13 MARS À 20H**

**BATTICE**  
Hall des Criées

Avec la collaboration de la Régionale de Verviers de la FWA.

**MERCREDI 12 MARS À 19H30**

**TOURPES**  
Salle du village

Avec la collaboration du Comice de Leuze Peruwelz.

## PROGRAMME

- 1 **Traçabilité du bétail et IBR : pas de suivi en temps réel, adieu le statut officiel! Plein feu sur l'application Beef-move**  
Par le Dr. J-Y Houtain - Directeur du Département Epidémiologie et Encadrement Sanitaire de l'Arsia et M.L. Semaille - Directrice du Département Traçabilité de l'Arsia
- 2 **Le point sur la campagne de vaccination FCO/MHE**
- 3 **Actualités Arsia**

Nous recherchons des délégués afin d'être le relais des éleveuses et éleveurs, en nous transmettant leurs demandes et opinions. Plus d'infos en page 2

# FCO/MHE

## CAMPAGNE DE VACCINATION DE NOS BOVINS RAPPELS IMPORTANTS

### Objectif de la vaccination

Selon les vaccins, la vaccination diminue ou empêche la virémie, l'apparition de symptômes et la mortalité. Par ailleurs, vous épargnez sur les frais vétérinaires lorsqu'un animal est malade et diminuez l'utilisation des antibiotiques dans votre exploitation.

### Quels animaux ?

Les **bovins** nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2025 contre BTV3 (FCO-3), BTV8 (FCO-8), EHDV (MHE), à l'exception des veaux d'engraissement.

### Qui vaccine ?

Le **détenteur de bovins** prend contact avec le vétérinaire d'épidémiologie de son troupeau pour la vaccination. Si le vétérinaire a signé une convention de guidance avec le détenteur, il peut, à la demande du détenteur, lui fournir les vaccins nécessaires à la vaccination du troupeau. Le détenteur est alors chargé d'administrer les vaccins.

### Quelles aides financières ?

Un budget est prévu en 2025 pour offrir un soutien financier aux éleveurs et aux vétérinaires. Cette subvention ne couvre pas la totalité des frais des doses vaccinales. Pour les vétérinaires, il s'agit d'une compensation pour le travail administratif supplémentaire généré par cette campagne.

Par bovin né avant ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2025 avec primo-vaccination complète et encodée entre le 1<sup>er</sup> juin 2024 et le 1<sup>er</sup> juin 2025, à l'exception des veaux d'engraissement: 23,50€ (TVAC).

### Éléments pratiques de la mise en œuvre

#### Sanitel

Vérifiez l'exactitude des informations du troupeau dans Sanitel: nombre de bovins, vétérinaire d'épidémiologie. Calculez le nombre de doses nécessaires pour chaque animal de l'exploitation à vacciner. Si un rappel est requis, demandez dès à présent à votre vétérinaire de commander la deuxième dose afin de garantir le rappel dans les délais. Planifiez la vaccination afin d'assurer que tous les animaux soient entièrement vaccinés avant le 1<sup>er</sup> juin 2025. Il est conseillé de le faire **3 semaines avant la mise en pâturage** d'un point de vue logistique et épidémiologique. En effet, les mouches transmetteurs de la maladie augmentent leur activité au printemps et les animaux en pâturage sont davantage atteints par la maladie.

L'enregistrement des vaccins se fait en deux étapes. Premièrement, il faut transmettre à SANITEL le nombre de doses administrées ou délivrées à une date spécifique, information encodée par le vétérinaire. Ceci peut se faire en enregistrant un DAF (Document d'Administration ou de Fourniture) dans Cerise.

Ensuite, éventuellement avec l'aide du vétérinaire, l'éleveur établit un registre de vaccination correspondant à la liste des animaux vaccinés, à conserver au minimum pendant cinq ans.

Un tutoriel explicatif de chaque étape à suivre et des diverses manières d'accéder à un registre de vaccination est disponible sur le site web de l'ARSIA.

#### Conservation et usage des vaccins

Les vaccins ne peuvent être mélangés dans une même seringue, doivent être injectés séparément sur

l'animal et utilisés dans les 10 h après ouverture du flacon. Pour éviter tout gaspillage, planifiez vos vaccinations afin d'utiliser l'intégralité du flacon dans ce délai et veillez à le conserver au frigo (2° à 8°C).

La réutilisation d'une aiguille entre plusieurs animaux peut entraîner la transmission de maladies, notamment si l'un d'eux est porteur. Il est donc déconseillé de vacciner deux ou plusieurs animaux avec la même aiguille.

#### Éviter le gaspillage

Par flacon de vaccin, 50 doses sont comptées. Pour éviter de payer plus de doses que de nombre d'animaux que vous vaccinerez, complétez les flacons délivrés par une administration par le vétérinaire. Exemple: j'ai un troupeau de 64 bovins. Le vétérinaire de guidance me délivre un flacon de 50 doses et il administre lui-même les 14 doses restantes.

#### Risques et effets secondaires

Comme pour tout vaccin, les notices des vaccins contre le BTV-3, BTV-8 et EHDV mentionnent la possibilité d'effets secondaires: réactions locales au site d'injection et/ou légère fièvre.

Les vaccins contre BTV-3 et BTV-8 peuvent généralement être utilisés pendant la gestation. Il n'y a actuellement pas de données quant au délai à respecter pour vacciner avant ou après la mise-bas.

L'ARSIA attire votre attention en cas d'effets secondaires: signalez-le à votre vétérinaire qui les communiquera à l'AFMPS. Si un lien direct entre des effets secondaires et la vaccination peut être prouvé, l'Etat est responsable et une procédure d'indemnisation sera mise en place.

### Quid de la disponibilité des vaccins ?

A l'heure où sont écrites ces lignes, la disponibilité des vaccins pose question, et pas seulement en Belgique... Sur le site du SPF (health.belgium.be/fr/campagne-de-vaccination-btv-ehdv), un « baromètre » en temps réel de cette disponibilité sera bientôt accessible.

Si au mois de mars, il s'avère qu'il n'est pas possible de vacciner tout le cheptel belge suite à l'indisponibilité de vaccins, un système de priorité sera mis en place. L'obligation vaccinale ne sera alors plus d'actualité pour une partie du territoire. En principe, les ovins seront prioritairement vaccinés. Les bovins situés dans les provinces transfrontalières avec la France seront également prioritaires pour le BTV8 et la MHE.

### Pour plus d'informations

**Site web des autorités:** retrouvez toutes les informations et les réponses aux questions les plus fréquentes (FAQ) sur <http://www.btv-ehdv.be>

Vous y trouverez des informations générales relatives à la campagne, ainsi que des FAQ's destinées aux détenteurs bovins, aux détenteurs ovins et aux vétérinaires.

**Site web ARSIA:** <https://www.arsia.be/campagne2025/>

Les webinaires à destination des vétérinaires et des détenteurs sur la campagne de vaccination y sont disponibles.

### Besoin d'aide ?

Si après consultation des FAQ's, vous ne trouvez pas la réponse à votre question, vous pouvez contacter:

- le SPF, par mail: [contact.btv-ehdv@health.fgov.be](mailto:contact.btv-ehdv@health.fgov.be)
- l'ARSIA, par mail: [campagne2025@arsia.be](mailto:campagne2025@arsia.be) ou par téléphone: 083 23 05 15 option 8

# DEVENEZ DÉLÉGUÉ.ES À L'ARSIA

### Pourquoi devenir délégué.e ?

- Nous sommes une association d'éleveurs, au service de l'élevage. Dans ce cadre, votre expérience et votre dynamisme nous sont précieux et importants.
- Vous nous communiquez directement vos avis et souhaits par rapport à notre fonctionnement.
- Vous êtes un relais pour vos collègues éleveuses et éleveurs, en nous transmettant leurs demandes et opinions.

Vous serez tout à la fois ambassadrice ou ambassadeur, référente ou référent, porte-parole et sentinelle de l'ARSIA... Rejoignez nos équipes!

**Contactez-nous par mail:** [claudine.poncin@arsia.be](mailto:claudine.poncin@arsia.be)  
**ou par téléphone:** 083/ 23 05 15

### Postes à pourvoir

#### HAINAUT

##### Secteur BOVIN

- Ath: 1 poste
- Charleroi: 3 postes
- Soignies: 1 poste
- Thuin: 5 postes

**Secteur OCC** (Ovin Caprin Cervidé): 2 postes

**Secteur PORC:** 1 poste

#### BRABANT & NAMUR

##### Secteur BOVIN

- Dinant: 6 postes
- Nivelles: 1 poste
- Philippeville: 3 postes

#### LIÈGE

##### Secteur BOVIN

- Huy: 1 poste
- Liège: 2 postes
- Verviers: 3 postes francophones

**Secteur OCC:** 1 poste

**Secteur PORC:** 1 poste

#### LUXEMBOURG

##### Secteur BOVIN

- Bastogne: 4 postes
- Marche-en-Famenne: 2 postes
- Neufchâteau: 2 postes
- Virton: 3 postes

**Secteur PORC:** 3 postes

**Secteur VOLAILLE:** 1 poste

Infos complémentaires  
<https://www.arsia.be/delegues>

# GRIPPE AVIAIRE

## HAUTEMENT PATHOGÈNE, EN WALLONIE

Fin janvier, notre laboratoire de diagnostic a identifié deux premiers foyers de grippe aviaire dans des élevages amateurs de la région liégeoise, suivis peu après d'un troisième. Depuis d'autres foyers ont encore été détectés. Quelques précisions et rappels.

2025 ne s'annonce hélas pas comme 2024, année au cours de laquelle il n'y a pas eu de foyer de grippe aviaire, ni dans les exploitations de volailles, ni chez les éleveurs hobbyistes.

Les premiers éléments de l'enquête indiquent que les oiseaux ont pu être infectés lors d'un événement pour animaux de basse-cour qui s'est déroulé entre le 16 et le 19 janvier à Battice. Les agréments octroyés pour les rassemblements de volailles (foires, concours, expositions, ...) ont été temporairement retirés jusqu'à normalisation de la situation. Le risque éventuel de contamination des détenteurs et visiteurs de l'événement en question est très faible car le virus détecté est un virus aviaire typique et n'est donc pas adapté à l'homme.

Puisqu'il s'agit d'infections chez des oiseaux détenus, notre pays ne perd pas

son statut indemne pour la volaille commerciale. Ces infections rappellent toutefois que les rassemblements d'oiseaux constituent un facteur de risque pour la propagation de la grippe aviaire. L'AFSCA rappelle que, malgré le faible nombre de contaminations détectées, le virus circule activement parmi les oiseaux sauvages dans notre pays et le risque de contamination de nos volailles reste réel.

Les récents foyers sont quant à eux gérés selon les procédures habituelles mises en place par l'AFSCA.

### Infos complémentaires

<https://favv-afscab.be/fr/themes/animaux/sante-animale/maladies-animales/grippe-aviaire>

## Pratiquement, au moindre signe inquiétant

Que vous soyez éleveur professionnel ou amateur, appelez votre vétérinaire dès les observations suivantes :

- réduction de la consommation d'eau et de nourriture de plus de 20 %
- taux de mortalité de plus de 3% par semaine
- chute de ponte de plus de 5% depuis 2 jours
- signes de maladie: prostration, troubles nerveux (torticolis, difficultés de déplacement), respiratoires (sinusite, tête gonflée, crête et barbillon bleus et enflés), diarrhée.

Ne touchez pas les animaux malades ou morts sans précaution de protection (gants, lavage soigneux des mains).

Le vétérinaire procédera aux prélèvements nécessaires (cadavres, prise de sang) pour autopsie et analyses.

Afin d'éviter tout risque de contamination, les cadavres de volailles seront emballés dans un 1<sup>er</sup> sac dans le poulailler et dans un 2<sup>ème</sup> ensuite, à l'extérieur du poulailler.

Le tout peut être soit déposé directement au laboratoire de l'ARSIA, soit acheminé via notre service de ramassage (pour les éleveurs professionnels).

Dans ce contexte, l'autopsie et l'analyse « Influenza aviaire » sont gratuites. Des analyses complémentaires peuvent être demandées, et facturées selon la formule de « kit », à un prix très raisonnable.

D'autres foyers pourraient apparaître dans les jours et semaines à venir. Restons très vigilants ! Merci pour votre précieuse et attentive collaboration.

Le diagnostic précoce de la maladie étant essentiel pour limiter au maximum sa propagation, il est obligatoire de transmettre des prélèvements à l'ARSIA pour tous cas suspects, afin d'exclure la grippe aviaire. Ceci n'empêche pas votre vétérinaire de prescrire un traitement.

# PARASITISME

## MIEUX VERMIFUGER

POUR

## MIEUX PRÉSERVER!

Face à l'**AUGMENTATION DES RÉSISTANCES AUX ANTIPARASITAIRES** et à leur **IMPACT ENVIRONNEMENTAL**, une utilisation **raisonnée** et ciblée des vermifuges est essentielle.

**L'ABONNEMENT AU SUIVI PARASITAIRE DE L'ARSIA RÉPOND À CETTE DÉMARCHE :** surveiller régulièrement le statut parasitaire de vos animaux avant toute administration de vermifuge.

## INFOS

083 23 05 15 (extension 9)  
<https://www.arsia.be/parasitisme/>

# FCO

## UNE MENACE PERSISTANTE POUR NOS ÉLEVAGES OVINS

L'obligation vaccinale en vigueur cette année 2025 se profile non pas comme une mesure destinée à rendre indemnes nos contrées de FCO mais bien à limiter l'impact de la maladie sur nos troupeaux ovins. C'est donc une démarche collective attendue du secteur, toutes tailles de troupeau et toute visées d'élevage confondues.

La chute des températures a inéluctablement freiné l'expansion territoriale des culicoides, vecteurs de la maladie à l'automne 2024 mais... le redoux des semaines à venir annonce la reprise de l'activité vectorielle et donc de la circulation du virus qui a passé l'hiver en sourdine et au chaud dans les bâtiments d'élevage. C'est le cas pour le sérotype 3, le bien connu sérotype qui a fait parler de lui en 2024 dans notre pays. C'est aussi le cas pour le sérotype 8, présent chez nos voisins français, qui risque bel et bien de se pointer chez nous d'ici peu.

### Pourquoi vacciner ?

Actuellement, il n'existe pas de solution efficace pour limiter l'impact de ces maladies. Le vaccin reste donc le meilleur moyen de prévenir les infections et d'en atténuer la gravité.

Bien qu'il ne stoppe pas la circulation des vecteurs, il permet de réduire considérablement l'expression clinique des maladies et leurs conséquences. Pour rappel, il n'existe pas de vaccin combiné sérotype 3 et sérotype 8 : ce sont donc deux vaccins différents qui devront être utilisés obligatoirement chez les moutons nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et ce au plus tard pour le 1<sup>er</sup> juin 2025..

### Quand vacciner ?

L'hiver est la période idéale pour vacciner les animaux, car :

- Il est plus facile de gérer la contention des animaux.
- L'activité des vecteurs est réduite, bien qu'ils restent présents dans les bâtiments.
- La protection vaccinale sera efficace avant la mise à l'herbe, moment où il devient difficile de procéder à la vaccination et période de reprise d'activité des vecteurs.

### Comment vacciner ?

- Les vaccins contre les différents sérotypes de la FCO peuvent être administrés simultanément, mais jamais dans la même seringue et idéalement sur des sites différents.
- Il est conseillé de contacter votre vétérinaire au plus tôt pour réserver les doses.

Le vaccin étant un produit sensible, il doit être conservé au frais, à température stable et dans un environnement propre pour garantir son efficacité.

### Quels animaux vacciner ?

- Dans le contexte de cette vaccination obligatoire, tous les individus nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- Au libre choix de l'éleveur : les animaux nés après cette date.

Certaines préoccupations existent quant aux effets de la vaccination sur la reproduction. Il est essentiel de rappeler que ces vaccins sont tous des vaccins inactivés qui ne contiennent pas l'agent pathogène et ne peuvent donc provoquer la maladie. Toutefois, un stress lié à la vaccination peut exceptionnellement provoquer des pertes embryonnaires ou des avortements, au même titre que tout autre acte posé durant cette période.

### Quelles autres mesures adopter ?

Les effets de la FCO sur la reproduction sont bien connus : infertilité des mâles, mortalité embryonnaire et avortements sont fréquemment observés. Le suivi de gestation est donc essentiel pour repérer rapidement les femelles non gestantes (jusqu'à 80 % dans certains lots) pour les remettre à la reproduction ou les réformer.

L'épidémie de FCO-3 a considérablement affecté les organismes des animaux en 2024 et affaibli leur système immunitaire. On ne le répètera jamais assez : une complémentation adaptée en minéraux et oligo-éléments, et ce particulièrement chez la brebis gestante, est primordiale. N'hésitez pas à prendre contact avec votre vétérinaire ou votre conseiller en élevage pour discuter des formulations adaptées à votre situation.

Nous restons à votre entière disposition pour répondre à vos questions.

### Pour plus d'informations

Site web des autorités : informations et les réponses aux questions les plus fréquentes (FAQ) sur <http://www.btv-ehdv.be>

Site web ARSIA : <https://www.arsia.be/campagne2025/>  
Le webinaire à destination des détenteurs d'ovins peut y être revu.

### Besoin d'aide ?

Si après consultation des FAQ's, vous ne trouvez pas la réponse à votre question, vous pouvez contacter :

- le SPF, par mail : [contact.btv-ehdv@health.fgov.be](mailto:contact.btv-ehdv@health.fgov.be)
- l'ARSIA, par mail : [campagne2025@arsia.be](mailto:campagne2025@arsia.be) ou par téléphone : 083 23 05 15 option 8

# NOUVEAU SUR CERISE

## VOS DONNÉES D'ABATTAGE DISPONIBLES

Depuis 2007, La Cellule Wallonne de Contrôle du Classement des carcasses (CW3C) assure le contrôle de la classification des carcasses, la surveillance de l'auto-contrôle des abattoirs et la transmission de ces résultats de classement aux éleveurs wallons.

La CW3C dispose d'une base de données reprenant l'ensemble des données des abattages réalisés dans les abattoirs soumis au contrôle en Wallonie et également les données des animaux issus de détenteurs wallons et abattus en Flandre ou à Bruxelles.

Les producteurs peuvent se connecter au site de la CW3C et, après inscription, obtenir l'ensemble des données de classement et poids des carcasses issues de leur troupeau. Les producteurs inscrits reçoivent les données d'abattage par mail le jour de l'abattage ou au plus tard 48 heures après celui-ci.

Dans le souci d'augmenter le nombre d'éleveurs bien informés de ces données, l'ARSIA, avec le soutien du SPW, a conclu un protocole d'accord avec la CW3C, dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Ces données, mises à jour quotidiennement, sont strictement accessibles au détenteur des animaux abattus, disposant de la connexion au portail CERISE (voir encadré ci-dessous).

Cet accès aux données via CERISE permettra d'en simplifier la consultation par les éleveurs et contribuera à une meilleure transparence dans la filière bovine.

### Pratiquement

L'éleveuse ou à l'éleveur peut activer le partage de ses données d'abattage « CW3C » dans CERISE, comme suit :

Cliquez sur l'onglet 'préférences' en haut à droite de l'écran

Cliquez sur l'onglet 'partage de données'

Enfin, donnez l'accord de mise à disposition de vos données en cochant OUI sur l'image CW3C

